



18/01/2019

400€ de prime pouvoir d'achat !!

Peu de temps après avoir demandé à nouveau à la Direction du Groupe, de façon plus directe cette fois (cf courrier du 17 janvier 2019), de se décider rapidement et positivement sur le versement de la prime de pouvoir d'achat permise par le Président de la République, **la CAT se félicite d'avoir été l'acteur majeur, chez Darty, de cette issue positive !**

- ✓ Cette prime est défiscalisée.
- ✓ Les salariés éligibles seront ceux dont la rémunération ne dépasse pas 30 000€ brut par an
 - ✓ 85% de salariés Darty en seront bénéficiaires
 - ✓ Elle sera versée au 31 mars.
- ✓ Il faudra avoir été présent au 31 décembre 2018.

Nombreux sont ceux d'entre vous qui savent que nous n'oeuvrons que pour les salariés, pour les autres, cette fois encore, la **CAT** vous prouve son engagement et sa détermination chaque jour !

C'est une belle réussite collective, soyons en fiers !